

Zeitschrift: L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

Paraissant le premier dimanche de chaque mois

Le numéro : 10 centimes

Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro.

Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.

Rédaction et Administration

Adresser toutes correspondances et réclamations à *Marguerite Faas-Hardegger*, 3, rue du Marché, 3, Berne.

ABONNEMENTS

Pour la Suisse, une année : 1 fr. —

Pour l'étranger » 1 fr. 50

A NOS LECTEURS

Le numéro de septembre contient six pages. Il paraît le 15, exceptionnellement, vu l'absence prolongée de la rédactrice par suite d'une tournée de propagande à l'étranger. Nous prions nos abonnés de bien vouloir excuser ce fâcheux retard.

LA RÉDACTION.

UN RÊVE A RÉALISER

Aujourd'hui, chères camarades, il ne s'agit pas seulement de lire, il ne s'agit pas seulement de parler : il s'agit de *faire quelque chose*. C'est pourquoi je vous prie d'avoir la patience de lire cet article et le suivant jusqu'au bout, même s'ils vous semblent un peu longs.

Il y a déjà bien des années que vous entendez parler de la brutalité des gros barons cigariers Vautier frères. Vous connaissez la liste de leurs méfaits.

Les Vautier ont jeté leurs ouvrières sur le pavé, non pas qu'elles eussent réclamé quelque chose, comme une augmentation de salaire ou une diminution de la journée de travail ; non : simplement parce qu'elles avaient fondé un syndicat !

Les Vautier ont absolument refusé de négocier non seulement avec le syndicat, mais même avec les autorités.

Les Vautier ont demandé et obtenu qu'on fit marcher la troupe contre cinquante-neuf femmes qui luttèrent pour leur droit le plus évident.

Les Vautier ont fait jeter en prison des enfants qui se moquaient des vaillants militaires partis en guerre contre les femmes.

Les Vautier ont demandé et obtenu des fabricants de toutes les industries, dans le voisinage, qu'ils n'embauchassent pas de femmes d'Yverdon. Les fabriques de tabacs, de pâtes alimentaires, de cartonnages refusent d'occuper nos camarades.

Les Vautier ont obtenu de la Crèche d'Yverdon que les bébés des femmes grévistes fussent renvoyés, afin qu'il soit impossible aux mères

d'aller travailler en dehors du cercle qu'étreint la griffe de fer du tyran moyenâgeux.

La mesure est comble, n'est-ce pas ?

L'indignation parmi nos camarades ouvriers, en particulier dans la Suisse française, a été si grande que, de toutes parts, ils se sont empressés d'envoyer tout l'argent dont ils pouvaient disposer.

Mais il ne suffit pas de s'inscrire sur une liste de souscription, car, si abondants que puissent être les envois de fonds, cet état de choses ne pourrait néanmoins se prolonger indéfiniment, sans compter que nos camarades d'Yverdon désirent ardemment *pouvoir travailler*.

La conduite révoltante des barons du tabac a eu encore un autre résultat : c'est que les produits de la maison Vautier ont été mis à l'index *de la façon la plus stricte*, d'abord par la Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande, ensuite par la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation, et enfin par la Fédération suisse des syndicats professionnels, qui, en cet instant même, négocie avec les organisations ouvrières des pays voisins, pour que la mise à l'index de ces produits soit aussi étendue aux pays étrangers.

Mais, chères camarades, tout cela ne suffit pas encore. La mise à l'index la plus sévère n'atteint son effet complet que si les organisations ouvrières réussissent à remplacer le produit boycotté par un nouveau produit.

En d'autres termes, ce n'est pas assez d'avoir mis à l'index les cigares Vautier ; nous devons encore nous efforcer d'obtenir qu'à *la place des cigares Vautier*, on achète et on fume d'autres cigares *qui auront été fabriqués directement par les ouvrières en grève*.

Nous devons donc, tant pour procurer à nos camarades cigarières le travail qu'elles désirent instantanément, que pour obtenir une réalisation efficace de la mise à l'index, *arriver à produire des cigares au moyen d'une coopérative de production*.

* * *

Il existe depuis plusieurs années, à Menziken-Burg (Argovie), une *fabrique coopérative de cigares*,